



[Accueil](#) / [Union européenne](#) / [Institutions](#) / **[La Cour des comptes européenne](#)**

La Cour des comptes européenne



La Cour des comptes européenne (Luxembourg)

Cour des Comptes européenne

Créée en 1975, la Cour des comptes, qui a son siège à Luxembourg, est l'institution de l'Union européenne chargée de contrôler les finances communautaires. En sa qualité d'auditeur externe de l'Union européenne, elle contribue à l'amélioration de la gestion financière de l'Union et joue le rôle de gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens européens. La Cour compte un membre par État de l'Union européenne.

La Cour fournit des services d'audit dans le cadre desquels elle évalue la perception et l'utilisation des fonds de l'Union européenne. Elle examine si les opérations financières ont été correctement enregistrées et présentées, exécutées de manière légale et régulière, et gérées dans un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités. La Cour des comptes communique les résultats de ses audits dans des rapports publics. Elle formule également des avis sur des questions concernant la gestion financière.

La Cour des comptes encourage la transparence et assiste le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans la supervision de l'exécution du budget de l'UE.

Date de la mise à jour : 25.06.2008